CINCIAIA PÉRIODIQUE MAI / JUIN 2016



ÉDITO

FOCUS FORMATION

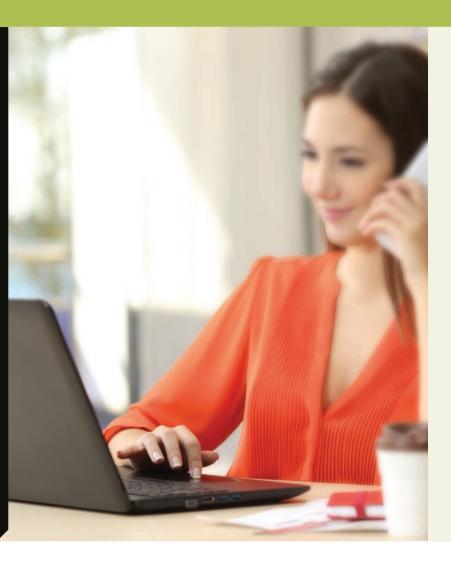
Les formations eLearning proposées par l'Ecole d'administration de la Province de Hainaut

. ● Šiaun

Reconnaissance et obligations des cultes reconnus : l'avis de l'APW

- Aires d'accueil pour les gens du voyage
- Les provinces à nouveau présentes à la Foire de Libramont 2016
- La présence du Ministre Christophe Lacroix à l'Assemblée générale de notre Association
- Les provinces réagissent face au nouveau Code wallon du Tourisme
- 4 4 questions à Dimitry Fourny
 - LES PROVINCES, PARTENAIRES DES COMMUNES

« Debout Citoyen! » : rendez-vous le 10 septembre



ÉDITO

Ce nouveau numéro de Cinq à la Une débute par la rubrique Focus Formation, qui présente le dispositif eLearning développé par la Province de Hainaut pour permettre aux agents des pouvoirs locaux d'apprendre à leur rythme et par eux-mêmes. Il s'agit d'une démarche pédagogique qui permet à l'agent de mieux organiser son temps.

Nous évoquons ensuite la thématique des cultes en Wallonie. L'APW a été saisie d'une demande d'avis concernant l'avant-projet de décret relatif aux obligations et modalités de reconnaissance des cultes. Nous y soulignons les avancées obtenues mais également les améliorations à apporter.

Cinq à la Une fait également le point sur la question de l'accueil des gens du voyage en Wallonie. Le Ministre de l'Action sociale invite l'APW à une concertation permettant d'identifier le rôle que les provinces pourraient jouer dans la mise à disposition, par les communes, d'aires d'accueil.

Nous revenons aussi sur la participation du Ministre Christophe Lacroix à l'Assemblée générale de notre Association. Il y a développé un certain nombre d'initiatives qu'il entend mettre en place dans le cadre de ses compétences et auxquelles les provinces seront invitées à participer.

L'actualité des provinces est marquée par la réforme du Code wallon du Tourisme en raison de l'implication qu'elles ont dans cette compétence. Le Ministre wallon du Tourisme, Monsieur René Collin, souhaite dynamiser le secteur et revoir le rôle des différents intervenants. Les provinces, par la voix de l'APW, ont formulé des remarques quant au projet de réforme afin d'assurer la cohérence de l'ensemble du dispositif.

Monsieur Dimitri Fourny, Chef de groupe cdH au Parlement wallon s'est prêté au jeu de l'interview. Il y est question du rôle des provinces, de supracommunalité et de services publics de proximité, notamment.

La rubrique « Les provinces, partenaires des communes » est, quant à elle, consacrée au programme d'activités imaginé par la Province de Liège dans le cadre de la journée « Debout citoyen ! » qui se déroulera le 10 septembre prochain.

Nous vous rappelons également que les provinces et l'APW auront, comme chaque année, un stand à la Foire agricole de Libramont.

Bonne lecture et, d'ores et déjà, bonnes vacances!

Paul-Emile MOTTARD Président



FOCUS FORMATION

Apprendre « autrement » et « par soi-même » : les formations eLearning proposées par l'Ecole d'administration de la Province de Hainaut

Depuis 2006, l'Institut provincial de Formation du Hainaut – Ecole d'administration propose aux agents provinciaux ainsi qu'aux agents issus des pouvoirs locaux des formations développées en eLearning.

Jusqu'à présent, ces formations étaient développées pour certains cours des modules de sciences administratives dans le cadre des formations RGB.

Afin d'identifier les matières « qui se prêtent le mieux » à ce type d'apprentissage, la cellule psychopédagogique de l'Ecole d'administration procède à une analyse pédagogique matière par matière. Cette analyse se base, notamment, sur les objectifs à atteindre, les outils pédagogiques à mettre en place et la méthodologie à appliquer.

A l'heure actuelle, sept cours à distance sont proposés pour les 3 modules de sciences administratives : introduction au droit et à la notion de service public, droit public et droit privé, institutions, législation sociale, gestion administrative du personnel, gestion des ressources humaines et contentieux administratif, et contrôle de l'administration.

Pour l'année académique 2015-2016, pas moins de 250 agents ont suivi des cours eLearning développés par l'IPFH – Ecole d'administration.

Les motivations des participants à s'inscrire à ce type de formation sont différentes. Toutefois, les principaux arguments concernent la réduction des déplacements, même si une grande majorité des formations sont décentralisées sur le territoire hennuyer. Pour l'apprenant, « apprendre à son propre rythme » et en fonction de ses disponibilités est également un autre argument mis en exergue. La possibilité d'apprendre « autrement », « par soi-même », avec des échanges sur les forums de discussions entre les

participants et le formateur, sont aussi des éléments favorables pour l'apprentissage en eLearning.

Pour éviter le décrochage de la formation, différentes modalités ont été mises en place afin d'encadrer la phase d'apprentissage du participant. Ainsi, outre le forum de discussions entre l'étudiant et le formateur ou entre les apprenants, l'Ecole d'administration a prévu des séances dites séances « en présentiel » où le participant rencontre le formateur et les autres apprenants, des Travaux Intercours (TIC) jalonnent la matière, la balisent afin de faciliter la progression, l'assimilation de celle-ci.

Dans cette logique de pouvoir proposer des formations où l'apprenant apprend « autrement », selon un nouveau modèle d'apprentissage, mais aussi pour répondre à une demande croissante émanant des agents provinciaux, l'IPFH - Ecole d'administration a décidé de lancer un nouveau projet de formation, à savoir : proposer aux agents provinciaux des formations bureautiques en eLearning et ce, en partenariat avec la Direction générale des Systèmes d'Information (DGSI) de la Province de Hainaut.

Il est à préciser que le projet n'a pas été créé du jour au lendemain. Avant de lancer celui-ci, deux phases pilotes ont été mises en place. En effet, même si l'Ecole d'administration bénéficiait déjà d'une expérience en matière d'eLearning, les formations bureautiques requièrent, quant à elles, certaines modalités spécifiques.

Ces modalités découlent du fait que ces formations continuées doivent être prioritairement accessibles pendant les heures de service.

Dans ce contexte, les groupes pilotes ont permis d'identifier des points d'attention, voire des modifications dans les modalités de fonctionnement. Ces points concernent, notamment, des aspects RH et, plus particulièrement, la gestion du temps de travail et de formation.

En effet, si le supérieur hiérarchique marque son accord sur l'inscription d'un agent à une formation eLearning, celui-ci devra accorder, libérer des temps de formation afin que l'agent puisse se consacrer à cet apprentissage (et pas forcément durant la pause de midi ou en soirée). Autre point d'attention, les aspects dits « matériels » ; ainsi, un ordinateur doit être mis à disposition de l'agent dans un endroit calme, surtout si ce dernier travaille en paysager, dans un lieu d'accueil ou tout autre endroit où l'agent est régulièrement en contact avec le public. Le matériel informatique doit faire l'objet d'une vérification par la DGSI quant aux capacités techniques du PC, les accès Internet pour les connexions sur la plateforme eLearning....

Des instructions, reprises sous forme de procédures, ont été décrites pour le supérieur hiérarchique, l'agent, la DGSI et l'Ecole d'administration afin d'encadrer au mieux les participants provinciaux.

Les formations bureautiques eLearning ont l'avantage de pouvoir être organisées à n'importe quel moment de l'année, dès qu'il y a un inscrit. Il n'y a donc plus de temps d'attente, comme pour une formation bureautique dite classique, qu'un groupe soit complet dans une matière précise pour que celle-ci soit organisée. De plus, les parcours de formation sont facilement modulables en fonction des besoins des participants.

Pour éviter également tout risque de décrochage et faciliter l'apprentissage, un tuteur, appelé « coach », encadre la démarche de formation à distance. Il est joignable par téléphone et par mail pour tout problème technique et/ou pédagogique. Le coach a

aussi accès au parcours de formation eLearning de chaque apprenant afin d'identifier les éventuels problèmes ou faiblesses sur lesquels il faut agir, c'est-à-dire corriger, revenir sur une explication de manière

L'IPFH – Ecole d'administration, de par, notamment, sa certification via la Norme ISO 9001 – 2008, est dans une démarche d'amélioration continue du système. Les formations sont évaluées par les participants et auto-évaluées par les formateurs. Un premier bilan sera dressé après les premières semaines d'organisation de formations bureautiques en eLearning afin d'envisager d'éventuelles modifications des modalités de fonctionnement : quid d'une séance présentielle via un atelier sur des points particuliers, de l'ouverture d'autres cours bureautiques,...? De cette manière, l'IPFH répondra, de manière pointue, aux demandes de formation et réajustera son offre de formation de manière continue.

L'eLearning est une technique d'apprentissage moderne qui joint assurément l'utile à l'agréable par son mode de fonctionnement. Il est appelé à se développer et suscite déjà l'intérêt de partenaires d'autres domaines comme l'enseignement, à qui nous pouvons faire part de notre expérience dans le cadre de formations à destination des enseignants, notamment.

Institut provincial de Formation du Hainaut – Ecole d'administration Christelle Godefroid - Directrice Boulevard Initialis 22 7000 Mons Tél.: 065 34 25 01

À LA UNE

Reconnaissance et obligations des cultes reconnus : l'avis de l'APW

L'Association des Provinces wallonnes a été sollicitée pour remettre un avis sur l'avant-projet de décret relatif à la reconnaissance et aux obligations des établissements chargés de la gestion des cultes reconnus. L'APW reconnait les avancées contenues dans le texte mais émet quelques considérations plus critiques que nous vous détaillons dans cet article.

Nous évoquons aussi le rapport que Monsieur Pierre-Yves Jeholet, chef de groupe MR au Parlement wallon, a consacré à la thématique.

Depuis l'adoption de la loi spéciale du 13 juillet 2001, la Région wallonne est compétente en matière d'organisation et de fonctionnement des fabriques d'église et établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus. Elle agit donc dans le cadre de la reconnaissance des communautés cultuelles locales.

Après l'adoption, en janvier 2015, d'une note portant sur la prévention du radicalisme, la Wallonie a désormais l'ambition d'établir, au travers d'un décret, une procédure de reconnaissance des établissements de gestion du temporel des cultes reconnus.

Par cet avant-projet, le Gouvernement wallon entend édicter cinq dispositions visant à encadrer juridiquement les évolutions que peuvent connaître une communauté cultuelle :

- la mise en place d'une procédure de reconnaissance et de retrait de celle-ci ;
- l'enregistrement (obligation pour les communautés de signaler leur existence) ;
- la mise en place d'une procédure en cas de transfert des lieux de cultes des établissements reconnus;

- les obligations communes aux établissements reconnus ;
- les autres évènements vécus par les communautés reconnues.

A la demande du Ministre des Pouvoirs locaux, l'APW a récemment rendu un avis sur ces futures dispositions. Voici un bref aperçu des nouvelles mesures ainsi que des remarques que notre Association a estimé devoir formuler sur ces dernières.

Cet avant-projet comble un vide juridique en définissant clairement les conditions et la procédure de reconnaissance des communautés cultuelles. Les interventions des provinces y sont définies avec clarté.

L'APW accueille donc favorablement l'avant-projet de décret, en ce qu'il prévoit, notamment, un contrôle de la conformité des bâtiments affectés aux cultes, la viabilité financière, le respect de la législation belge et européenne comme critères de reconnaissance ainsi que la création d'un cadastre des établissements cultuels.

Bien que reconnaissant ces avancées, l'APW identifie une série de procédures qu'il serait opportun de préciser ou de compléter, par exemple :

• Les demandes de reconnaissance :

Il est prévu qu'elles soient évaluées par le Gouvernement sur base, notamment, de la démonstration, par les membres des organes de gestion, de leur capacité de gestion administrative et financière.

Il serait, d'abord, nécessaire de mettre en place un dispositif permettant d'évaluer ces compétences sur une base objective.

• L'évaluation de l'impact financier sur les finances locales :

L'APW a pu le relever dans de précédents avis, l'augmentation du nombre de dossiers de demande de reconnaissance se traduira par une augmentation des dépenses pour des pouvoirs locaux déjà très sollicités.

Il faut être conscient de l'impact que cela pourrait avoir sur les finances locales, ce pourquoi nous avons plaidé pour une centralisation du financement des cultes au niveau régional.

• Les compétences de gestion :

Les membres des organes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus devront fournir une attestation de réussite de niveau A2 en langue française.

Même si l'APW considère que la maîtrise de la langue française est indispensable, notamment dans le cadre des contacts que ces membres devront avoir avec les autorités de contrôle et comme preuve d'intégration dans la vie locale, elle s'interroge sur la procédure de délivrance de ladite attestation. Pour plus de clarté, l'organisme qui sera chargé de délivrer cette attestation ainsi que les conditions d'évaluation de son obtention devraient déjà

• L'enregistrement des communautés cultuelles :

Le texte prévoit une liste de documents à remettre dans le cadre d'une déclaration d'enregistrement mais reste muet quant aux sanctions possibles si une communauté décide de rester non reconnue ou sans attestation de reconnaissance.

• Le rapport d'activités :

Les établissements sont soumis à l'obligation de remettre un tel document mais le texte ne précise pas les mesures qui seront prises si les établissements ne se conforment pas aux délais et aux obligations.

Nous profitons également de ce numéro pour évoquer le rapport de Monsieur Pierre-Yves Jeholet dont nous avions fait échos dans notre précédente newsletter et pour lequel l'APW a été consultée.

Dans ce rapport, Monsieur Pierre-Yves Jeholet propose un état des lieux de la législation wallonne sur les cultes ainsi que des pistes de réforme.

Ce texte repose sur deux enjeux principaux : le premier mène à une rationalisation dans le contexte d'un culte catholique devant faire face à une baisse de fréquentation de ses églises. Le financement des fabriques d'églises et l'entretien du patrimoine immobilier font donc l'objet de nombreuses réflexions. L'autre enjeu est une amélioration du dispositif relatif au culte musulman.

Ce rapport évoque également la nécessité de se doter d'un dispositif qui fixe les critères de reconnaissance ou encore les charges de plus en plus lourdes qui grèvent les finances des pouvoirs locaux.

Nous retrouvons, par ailleurs, les revendications portées par l'APW depuis plusieurs années concernant l'opportunité d'une uniformisation de financement pour tous les cultes. Un regroupement du financement à l'échelon régional est, en effet, proposé dans ce rapport.

Aires d'accueil pour les gens du voyage

Le Conseil de l'Europe émet une série de recommandations visant à organiser des aires d'accueil en nombre suffisant pour accueillir décemment les gens du voyage. Contrairement à la France, où l'obligation est de mise pour les communes de plus de 5 000 habitants (Loi Besson - 30 mai 1990), aucune contrainte n'existe sur notre territoire. Le Ministre wallon en charge de l'Action sociale entend se saisir du dossier.

La Région wallonne soutient, depuis 2004, le « Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms en Wallonie » (CMGV), via une convention cadre, afin de coordonner, encadrer les projets et assurer le lien entre les gens du voyage et les institutions, notamment au travers d'une présence régulière sur le terrain.

Les constats du CMGV sont les suivants :

- 90 % des demandes de séjour des gens du voyage concernent la période du 13 mars au 31 octobre;
- la taille des groupes ne dépasse pas 30 caravanes ;
- la durée du séjour varie de 15 à 21 jours ;
- leur demande consiste en un terrain provisoire et un accès à l'eau.

En 2010, la Wallonie a lancé un projet pilote avec 10 communes (Amay, Ath, Bastogne, Hotton, Mons, Namur, Ottignies-Louvian-la-Neuve, Sambreville, Verviers et Wasseiges) qui ont conclu une convention de partenariat jusque fin 2019.

Ces communes s'engagent à organiser l'accueil provisoire des gens du voyage en mettant à disposition au moins un terrain, l'aide régionale permettant l'engagement d'une personne de contact amenée à gérer le séjour temporaire des gens du voyage et à informer les riverains.

D'autres initiatives locales ont vu le jour. Des communes ont, en effet, pris des dispositions pour accueillir les gens du voyage sans aide de la Wallonie.

C'est au travers d'une modification du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé que le Ministre entend établir une programmation territoriale des aires d'accueil des gens du voyage en y impliquant les provinces.

L'APW a donc été sollicitée pour entamer les négociations visant à permettre la mise sur pied de minimum deux aires d'accueil par province.

Au-delà de leurs missions de supracommunalité, les provinces sont disposées à soutenir le Gouvernent wallon mais ne pourront toutefois infléchir le choix des communes.





Les provinces à nouveau présentes à la Foire de Libramont 2016

Du 22 au 25 juillet prochain aura lieu la Foire agricole, forestière et agroalimentaire de Libramont, gigantesque exposition en plein air accueillant, chaque année, plus de 220 000 visiteurs et 800 exposants. Comme tous les ans, l'APW et les provinces wallonnes prendront part à l'évènement.

Comme lors des éditions précédentes, les Provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège et de Namur occupent un chapiteau de 600 m² idéalement situé, à côté du chapiteau de la Province de Luxembourg, en face de l'Ardenne Joyeuse (stand 86.01).

L'opportunité, pour les provinces, durant quatre jours, d'y présenter le savoir-faire provincial en matière d'agriculture, d'horticulture et de soutien aux producteurs locaux. L'occasion d'ailleurs, pour les visiteurs, d'y découvrir plusieurs produits du terroir.

De par ses 80.000 m² de surface d'exposition étendue sur plus de 30 hectares, la Foire agricole de Libramont est un événement unique en Europe où recyclage, végétalisation du site et énergie renouvelable sont au centre des préoccupations.

Le machinisme, l'élevage, la forêt, l'agroalimentaire, l'horticulture ou encore la recherche, l'éducation et la culture sont autant de thématiques abordées lors de cette Foire, vitrine exceptionnelle de la ruralité.

Au plaisir de vous y retrouver pour cette nouvelle édition!

À LA UNE

La présence du Ministre Christophe Lacroix à l'Assemblée générale de notre Association

Lors de sa dernière Assemblée générale, le 3 mai dernier, l'Association des Provinces wallonnes a eu le plaisir d'accueillir Monsieur Christophe Lacroix, Ministre wallon du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.

Celui qui a activement participé aux travaux de notre Association pendant plusieurs années en tant que Député provincial liégeois a profité de sa présence parmi ses anciens collègues pour rappeler son attachement et son engagement en faveur de l'Institution provinciale. Il a également insisté sur le fait qu'il reste très attentif à ce que les relations entre les provinces et l'actuel exécutif wallon restent positives et constructives.

Le Ministre a présenté ses priorités dans les différentes compétences qui sont les siennes, mais aussi les grands enjeux à venir, notamment pour les provinces.

L'un d'entre eux réside dans la supracommunalité : l'objectif du Ministre est de favoriser plus encore les partenariats, les accords et les synergies avec les communes afin de montrer à la Wallonie que les provinces sont des actrices incontournables du paysage institutionnel wallon.

Un autre élément essentiel est celui de la réforme de la fiscalité et du précompte immobilier, ce dernier constituant une recette non négligeable pour les pouvoirs locaux.

Aujourd'hui, cet impôt régional est assuré par l'administration fiscale fédérale. Cependant, nous constatons un désinvestissement du fédéral, qui connaît une réduction drastique de ses fonctionnaires au cadastre. Le Ministre a donc fait part de sa volonté, à terme, de favoriser la reprise des impôts régionaux perçus par le Gouvernement fédéral. Cela permettrait, à l'image ce qui a été mis en place en Flandre, une fiscalité organisée de manière autonome.

Le Ministre a également fait part de la décision du Gouvernement wallon relative au dumping social. Il a été prévu, notamment, de rendre obligatoire, pour les pouvoirs adjudicateurs régionaux, l'insertion d'une série de clauses sociales dans les marchés dont le montant atteint un million d'euros (pour rappel, le plafond était de 1 500 000 euros auparavant).

Par ailleurs, de nouveaux outils anti-dumping seront prochainement proposés aux provinces et autres pouvoirs locaux au travers d'un guide reprenant des extraits de clauses de cahiers de charges.

Monsieur le Ministre a d'ailleurs rappelé le rôle important joué par les provinces dans les marchés publics.

Enfin, il a répété sa volonté de renforcer les synergies entre la Wallonie et les provinces, notamment pour lutter contre la désertification des services publics, particulièrement dans les milieux ruraux.

En effet, rapprocher le citoyen de ses administrations est primordial. L'idée consiste donc à créer des « maisons citoyennes » regroupant l'ensemble des niveaux de pouvoirs (communes, provinces, Régions, Fédération Wallonie-Bruxelles et Fédéral) afin de permettre une offre « élargie » des services publics.

Pour asseoir concrètement ces partenariats, une task force, à laquelle l'APW serait conviée, verra prochainement le jour.

Des synergies sont également envisageables en termes de carrière et de parcours professionnel des agents. Il souhaite, dès lors, que les fonctionnaires wallons puissent aller parfaire leur expérience dans le privé (en nouant des accords avec les entreprises et PME) ainsi que dans les pouvoirs locaux (communes, villes et provinces).

La démarche doit permettre aux agents des fonctions publiques locale et régionale de mieux cerner les réalités auxquelles chacun est confronté et les méthodes de travail mises en place. Cela peut également conduire à des échanges d'expériences et des collaborations entre administrations.

Il est question de concrétiser rapidement des expériences pilotes d'échanges de personnel entre la Wallonie et les pouvoirs locaux.

Monsieur Christophe Lacroix s'est montré conscient de l'expertise des provinces en

matière de formation des agents des pouvoirs locaux et a insisté sur le rôle primordial qu'elles doivent continuer à assumer librement.

L'intervention du Ministre Lacroix s'est donc voulue principalement rassurante mais aussi soucieuse de la prise en compte des intérêts ainsi que des besoins de l'Institution provinciale. La concertation et la collaboration des provinces seront au cœur des politiques qu'il compte mettre en œuvre dans les prochains mois.



Les provinces réagissent face au nouveau Code wallon du Tourisme

Le 14 avril dernier, le Gouvernement wallon a approuvé, en première lecture, le Code wallon du Tourisme initié par Monsieur René Collin. On ne peut que saluer la volonté du Ministre de faire évoluer le Code vers plus de structure et de simplification administrative avec la volonté sous-jacente de professionnaliser et de valoriser le secteur du tourisme. L'APW estime cependant qu'il subsiste des zones d'ombre et que la clarification attendue des missions des organismes touristiques et, en particulier, des Fédérations provinciales du Tourisme, n'est pas atteinte.

Avant son passage en 2ème lecture au Gouvernement wallon, l'APW a émis un avis qui se concentre, essentiellement, sur le Livre premier du Code, à savoir celui portant sur les organismes touristiques. Les Livres relatifs aux attractions, aux hébergements et aux guides touristiques n'ont reçu que peu de commentaires.

Le Livre premier entend clarifier le rôle et les missions des organismes touristiques wallons. Si c'est, effectivement, le cas pour le Commissariat général au Tourisme (CGT), Wallonie Belgique Tourisme (WBT), les Maisons du Tourisme (MT), les Syndicats d'Initiative (SI) et les Offices du Tourisme (OT), il n'en est pas de même pour les Fédérations provinciales du Tourisme (FTP) pour lesquelles les missions restent floues et peu précises.

D'une manière générale, vous trouverez, ciaprès, la position des provinces wallonnes en ce qui concerne les rôles et missions de leurs Fédérations du Tourisme.

En coordination avec la Région wallonne, les FTP assurent la promotion du territoire provincial et coordonnent l'action des MT. Il apparaît également que la commercialisation du produit touristique est une mission d'avenir pour les FTP (la FTPL a, d'ores et déjà, développé sa place de marché).

Les FTP devraient également assurer, en coordination avec WBT, la présence en foires et salons à Bruxelles, en Flandre et à l'étranger de la manière suivante :

- grand public: seules et via le Centre d'Action Touristique des Provinces wallonnes (CAT-PW), en collaboration avec WBT;
- professionnels : en collaboration avec WBT.

Socle commun à l'ensemble des provinces

- Actions de promotion de l'ensemble des valeurs touristiques situées sur leur territoire :
- édition de brochures générales et thématiques ainsi que d'agendas (annuels/mensuels) des manifestations touristiques dans la province (forte tendance à la diminution

des éditions papier au profit des supports électroniques) ;

- campagnes de communication diverses (presse - Web - etc.);
- participation groupée aux foires et salons à Bruxelles, en Flandre et à l'étranger (présentation d'une image identitaire forte de la Wallonie, via le CATPW pour le grand public et en collaboration avec WBT pour les salons professionnels);
- distribution de documentation en de nombreux points de grand passage (aéroports régionaux, aires autoroutières, antennes provinciales, MT, SI/OT, établissements d'hébergement,...);
- création et commercialisation de produits touristiques structurés via une place de marché sur le Web;
- gestion d'un site Internet et utilisation d'une banque de données détaillée sur toute l'offre touristique de la province (PIVOT);
- implication dans divers projets transfrontaliers (Feder / Interreg).
- Coordination de l'action des Maisons du
- Aides financières importantes aux Maisons du Tourisme (complémentaires aux subsides octroyés par la Région wallonne) et mise à disposition (gratuitement) des structures locales de divers services logistiques et techniques
- Soutien (subsides et aide technique) à certaines manifestations.
- Toute mission leur demandée par la Région wallonne (signalisation touristique, observatoire du tourisme, etc.).
- Soutien et aide logistique à certaines structures professionnelles (Logis International, Plus Beaux Villages de Wallonie, etc.).

Spécificités provinciales

Au-delà du socle commun, chaque province et sa Fédération du Tourisme développent des actions spécifiques, variables d'une province à l'autre : gestion d'attractions et de domaines touristiques, organisation de grands événements à retombées touristiques, formation des acteurs touristiques, etc.

Concrètement, au-delà d'une collaboration générale à tous niveaux entre la Wallonie et les FTP, des synergies particulières pourraient être mises en place, tenant compte :

- de l'impossibilité, pour la Région wallonne, d'entretenir des contacts directs avec chacun des interlocuteurs de base, d'où la nécessité de disposer des relais que constituent, notamment, les FTP;
- de la connaissance des FTP en matière de réalités du terrain;
- de l'évolution des attentes des touristes et du développement des NTIC;
- de la commercialisation du produit touristique.

Aussi, en collaboration avec la nouvelle structure régionale et le CGT, la dynamisation et la promotion du tourisme d'affaires (MICE) sont essentiellement assurées par les Convention Bureau dans les cinq provinces. Or, le MICE est totalement absent des missions que le Code entend confier aux FTP.

Eu égard à ce qui précède, les FTP doivent rester les partenaires privilégiés dans les instances de la nouvelle structure régionale et jouer le rôle de porte-parole des MT.

Il convient de signaler que le dynamisme des Fédérations touristiques et les actions de celles-ci participent pleinement au poids économique du tourisme en Wallonie. Les chiffres démontrent clairement ce constat.

Il serait donc singulier de vouloir minimiser l'importance des structures provinciales et leurs actions. Il conviendrait davantage de les considérer comme de véritables leviers essentiels au développement touristique.

L'avis, dans son intégralité, est consultable sur le site Internet de l'Association : www.apw.be.



4 questions à **DIMITRY FOURNY**

1. Depuis plusieurs années, et singulièrement depuis l'adoption de la sixième réforme de l'Etat, des réflexions sont menées pour redéfinir l'organisation des institutions intra-francophones. Dans ce contexte, comment envisagez-vous la place des provinces?

J'aimerais tout d'abord débuter par un mot d'histoire. Les provinces sont un héritage historique de la Wallonie. Elles sont les descendantes directes des anciens comtés, duchés et principautés qui ont régi les territoires wallons des siècles durant. Leur forme actuelle est aussi l'héritage direct de l'invasion française par Napoléon. Elles furent reprises telles quelles lors de la création de la Belgique. Si à l'époque unitaire, les provinces avaient ur rôle clairement identifiable, les réformes successives de l'Etat, qui ont renforcé la Wallonie ont brouillé les pistes.

Avec la sixieme reforme de l'Etat, le legislateur spécial a fait le choix de confier l'avenir institutionnel des provinces aux Régions. Libre à elles d'alors modifier ou supprimer les provinces, voire de les remplacer par des « entités supracommunales ».

Quant à la position du cdH sur le sujet, nous estimons que les provinces doivent continue de jouer un rôle dans le paysage wallon. Ce rôle doit néanmoins évoluer. Un exemple es la politique du Gouvernement encouragean les provinces à être davantage les partenaires à part entière des communes en prévoyan que minimum 10 % du fonds des provinces soient affectés, en accord entre la province et les communes concernées, à la prise en charge des dépenses nouvelles nécessitées pa le financement du fonctionnement des zones de secours. Les provinces doivent soutenir les communes

2. C'est effectivement dans cette dynamique plus forte de soutien aux communes que se sont inscrites les provinces dans le cadre de la redéfinition de leurs missions prioritaires. Elles sont aujourd'hui un acteur fort des démarches de supracommunalité en Wallonie. Comment percevez-vous donc cette démarche et vous semble-t-elle pertinente?

Ces démarches sont, évidemment, à encourager et sont tout à fait pertinentes. En tanque municipaliste, je ne peux qu'encourage cette situation. Je vais vous donner quelque exemples en matière d'actions de supracom munalité directement menées par les provinces. Une étude réalisée en 2015 montre que chaque province a déjà initié de nombreuses actions supracommunales dans des politiques régionales et communautaires.



Ainsi, nos provinces sont actives en matière de développement territorial, de cohésion sociale, d'action sociale, de promotion de la santé, de formation, d'enseignement, de culture, de tourisme, d'aides à la jeunesse

Soit les provinces interviennent en mettant du personnel provincial à disposition des communes, des CPAS, des zones de police ou encore des zones de secours situés sur leur territoire, soit les provinces interviennent financièrement par l'octroi de subventions dans le cadre d'une convention conclue entre les parties

Etant donné l'impact du tax shift sur les finances communales, de même que les mesures multiples atteignant nos CPAS suite à la politique d'exclusion du chômage menée au niveau fédéral, le cdH et moi-même ne peuvent que saluer cette démarche positive des provinces.

3. Etant membre effectif de la commission des pouvoirs locaux, vous avez interrogé le Ministre sur les structures de concertation provinces/communes. A votre estime, quels seront les objectifs pertinents que ces structures devront atteindre?

De telles structures commencent, effectivement, à prendre forme.

Je citerais ainsi, par exemple, l'organe de concertation mis en place en Province de Namur. Cet organe vise à mieux coordonne les actions supracommunales entre la Province de Namur et ses 38 communes. De groupes de travail thématiques sont constitués en fonction de la nature ou l'objet de dossiers sur la table.

Un tel organe constitue un espace de dialogue entre la province et ses communes et est nécessaire dans le cadre du développement d'une nouvelle collaboration entre pouvoirs locaux. Puisque le rôle grandissant des provinces est de soutenir les communes, cela fait sens d'organiser des forums de rencontres. Le cdH soutient ce type d'initiatives.

4. En tant qu'autorité publique de niveau intermédiaire, les provinces sont très attachées aux questions de solidarité territoriale et d'accessibilité des services publics de proximité. En tant que Bourgmestre d'une ville située en zone rurale, identifiez-vous des défis particuliers que vous souhaiteriez aborder en collaboration avec les provinces ?

Je suis très heureux que vous souleviez cette question car j'ai, en effet, déposé, pour le groupe cdH au Parlement de Wallonie, avec mon collègue Josy Arens, une proposition de résolution ayant pour but de susciter la créatior de « petites cités administratives de proximité », regroupant, à l'échelon local, des services administratifs relevant de tous les niveaux de pouvoir.

À cette fin, je compte demander au Gouvernement de charger les Ministres en charge de la Fonction publique, des Pouvoirs locaux, du Développement territorial et de la Ruralité de se concepter pour la mise à l'étude de ce projet.

Les provinces ont, bien entendu, leur plac dans cette initiative. En tant que Député, mai aussi et surtout en tant que Bourgmestre d'un commune rurale, je souhaite que les province soient associées au retour des services public dans nos campagnes et j'espère que les provinces nous soutiendrons dans cette initiative

LES PROVINCES, PARTENAIRES DES COMMUNES

« Debout Citoyen! »: rendez-vous le 10 septembre

Dans le cadre de la journée « Debout Citoyen! », le samedi 10 septembre, toutes les femmes et tous les hommes de Wallonie, soucieux de proclamer, haut et fort, individuellement ou collectivement, qu'il nous incombe, à chacun, de participer à la diffusion et à la préservation des valeurs liées à toutes les formes de citoyenneté, sont invités, par la Province de Liège, à poser un geste d'engagement citoyen.

Ceci témoigne, une fois de plus, de l'intérêt porté par l'Institution provinciale, aux côtés des communes (fidèle en-cela à son rôle d'ensemblier), à la nécessité de sensibiliser la population, et en particulier la jeunesse, à ne plus se satisfaire d'une insuffisante indignation mais à s'impliquer davantage dans les rouages de notre société. En un mot : « Debout Citoyen ! ».

La Province de Liège a entrepris, depuis 2014 et les commémorations du premier conflit mondial, une démarche de promotion de la citoyenneté, conformément à sa Déclaration de Politique générale 2012-2018. Cette volonté provinciale s'est matérialisée, notamment, par l'exposition pédagogique itinérante « PHENIX 21 ».

Depuis lors, d'autres projets sont venus renforcer cette initiative. La promotion de la citoyenneté et de toutes les valeurs qu'elle sous-tend, est devenue une priorité pour la Province de Liège qui propose, tout au long de l'année 2016, une grande opération « Debout Citoyen! »

Cette opération a pour objectif de permettre la conscientisation de la population aux différentes valeurs liées à la notion de citoyenneté à travers notre Histoire.

Sont ainsi mis en exergue divers anniversaires : le 950ème de la Charte de Libertés de Huy, le 700ème de la Paix de Fexhe, le 110ème de la 1ère Convention collective de travail en Belgique à Verviers dans le textile, le 70ème du Traité belgo-italien sur le charbon, le 50ème de la grève des femmes de la FN à Herstal, le 25ème du Traité européen de Maastricht adoptant, en décembre 1991, la citoyenneté européenne.

Sous le label évocateur de « Debout Citoyen! », la citoyenneté est présentée sous divers éclairages comme l'octroi ou la conquête des libertés, la concertation sociale, l'immigration économique, l'intégration sociale et l'égalité homme/femme.

Ensemble pour la journée « Debout Citoyen! » du samedi 10 septembre, en plein cœur de Liège, devant le Palais provincial

Au-delà du geste d'engagement citoyen et de **la** présence de délégations des cinq provinces

wallonnes et de nombreuses communes, cette journée sera aussi l'occasion d'admirer la restauration d'une œuvre monumentale présentant la signature de la Paix de Fexhe (qui instaura, entre autres, la primauté de la Loi sur celui qui l'exerce), de suivre une étape du Beau Vélo de Ravel qui partira et arrivera place Saint-Lambert, de participer à un Trivial Pursuit géant consacré à la citoyenneté, d'écouter le concert exceptionnel et gratuit de vedettes de variété accompagnées par les solistes, l'orchestre et des chœurs de l'Opéra Royal de Wallonie ainsi que d'assister à une nuit cinématographique de la Liberté, sans oublier de parcourir la remarquable exposition « HomoMigratus » au Musée de la Vie wallonne.

Le samedi 10 septembre ne sera pas un aboutissement mais une charnière puisque d'autres événements citoyens se dérouleront fin 2016 et en 2017. Ainsi, grâce à la collaboration de l'UNESCO, la Province de Liège, avec la Ville et l'Université de Liège, réaffirmera, à l'occasion de l'organisation, en août 2017, sur son territoire, de la première Conférence mondiale des Humanités, sa volonté de placer l'Humain au centre de nos préoccupations et surtout de nos actions.



D'ores et déjà, inscrivez-vous ou une délégation de votre institution à la journée « Debout Citoyen! » du 10 septembre auprès de Mme Fabienne De Smet de la Cellule des Grands Événements de la Province de Liège

Tél.: 04 237 91 18

Pour en savoir plus sur le programme « Debout Citoyen ! », n'hésitez pas à consulter le site : www.deboutcitoyen.be ou à nous rejoindre sur les réseaux sociaux.

Coordination : Annick Bekavac Tél : 081/74.56.74 - Fax : 081/74.55.92 - info@apw.be - **www.apw.be**

Mise en page : La Maison du Graphisme

